

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2056

présenté par

M. Boudié, M. Matras, M. Sommer, M. Rudigoz, M. Borowczyk, M. Poulliat, M. Bouyx,
Mme Ballet-Blu, M. Houlié, Mme Degois, M. Rebeyrotte, M. Gérard, Mme Brulebois,
M. Claireaux, M. Paluszkiwicz, M. Delpon et M. Chassaing

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.